



Annulation d'une augmentation suite à une démission

Par **Gizmo62**, le **07/02/2011** à **12:12**

Bonjour,

Mon responsable m'a promis une augmentation au 1er janvier de cette année (trace écrite par mail).

Durant le mois de janvier, j'ai posé ma démission.

Mon responsable refuse depuis d'appliquer cette revalorisation salariale sous prétexte de la démission.

Suis-je en droit de la réclamer et quels sont les recours disponible dans ce cas?
(Un dialogue à été entamé mais sans aucune issue favorable visible...)

Merci d'avance et bonne journée

Par **P.M.**, le **07/02/2011** à **14:10**

Bonjour,

Il faudrait que l'employeur ne conteste pas être engagé par ce mail et même la réalité de celui-ci...

Par **Gizmo62**, le **07/02/2011** à **14:41**

Merci pour votre réponse.

Comment un mail peut-il être contesté?

Et dans le cas où le mail n'est pas contesté, quelles seraient les procédures à suivre pour "inciter" mon supérieur à payer cette revalorisation?

Merci.

Par **P.M.**, le **07/02/2011** à **14:55**

Même si les mails sont de plus en plus admis comme moyens de preuve, il peut toujours y avoir un doute sur leur véritable origine, par ailleurs suivant le texte, l'engagement formel peut être contesté suivant aussi la personne qui le rédige pour savoir s'il est habilité à engager l'employeur...

Vous pourriez quand même envoyer une lettre recommandée avec AR à l'employeur pour réclamer l'augmentation avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...

Par **Gizmo62**, le **07/02/2011** à **15:06**

OK.

Merci beaucoup pour vos réponses.